

CAHIER

**DES
CHARGES**

Marché de prestations de services

Déconstruction des stéréotypes de genre en formation

Date limite de remise des plis : 27 septembre 2024

Heure limite : 23 h 59 (heure hexagone)

Référence du marché : **5CARIF2024_1**

1. Présentation de l'Acheteur

Acheteur public au sens de l'article L1211-1 alinéa 2 du Code des Marchés Publics L'AGEFMA est un Association de Loi 1901, positionnée du fait des missions qui lui sont dévolues, au cœur de l'écosystème orientation, formation emploi en Martinique.

Sur son territoire, l'Association de Gestion de la Formation en Martinique -AGEFMA est le pivot du CARIF-OREF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation) entités membres d'un réseau national dont les missions reconnues de service public sont explicitées dans le décret n°2021-792 du 22 juin 2021.

Véritable instrument d'optimisation des efforts publics de formation et d'adéquation de la formation professionnelle à l'emploi en Martinique, l'AGEFMA décline ses actions sur quatre axes :

- Observer et analyser l'appareil de formation et des processus d'accès à la formation ;
- Informer et Animer les réseaux de l'OFE (Orientation formation emploi), en assurer la collecte de l'offre de formation, communiquer sur les mesures, les dispositifs emploi-formation, les métiers et qualifications, l'environnement de la formation, les données socio-économiques ;
- Accompagner en apportant un appui technique et des outils d'aide à la décision aux acteurs régionaux ; en s'impliquant auprès des réseaux engagés dans le Service public de l'orientation territoriale (SPOT), les organismes de formation et l'ensemble des réseaux et professionnels de l'OFE ;
- Professionnaliser, en axant les actions sur les innovations technologiques et pédagogiques dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle et de l'emploi.

2. Objet de la consultation

Dans le cadre de sa mission de service public, l'AGEFMA lance le présent appel d'offres pour solliciter l'expertise de prestataires à mettre en place une action pour identifier, prévenir, comprendre et lutter contre l'impact des stéréotypes de genre dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Un enjeu important pour favoriser l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances et créer un environnement inclusif et diversifié.

Un format dynamique et interactif est préconisé, orienté sur le partage d'expériences, des problématiques et réponses concrètes pour :

- Identifier et analyser les stéréotypes de genre
- Identifier les ressources pour déconstruire les mécanismes qui induisent préjugés et croyances liés au genre
- Développer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion dans les pratiques professionnelles
- Apprendre à mesurer l'impact des actions mises en place et proposer des recommandations pour améliorer continuellement les pratiques.

3. Description de l'action attendue

La prestation envisagée vise à concevoir et mettre en œuvre un parcours de formation permettant par l'analyse de situations, la mise en œuvre d'actions visant à déconstruire les stéréotypes de genre pour développer tout principe inclusif et de non-discrimination, en formation.

Elle comprendra des séances de sensibilisation, des ateliers interactifs, des modules de formation à distance et toutes autres activités visant à encourager par la réflexivité le changement de comportement.

Durée de l'action	21 heures
Nombre de sessions envisagées	1
Modalités pédagogiques	Formation action avec apports théoriques, supports et documentations, ateliers de production, échanges et retour d'expériences
Format	En présentiel. L'AGEFMA se charge de l'organisation logistique sur site (recherche et réservation de salle équipée, collations)

4. Public Cible

Formateurs, responsables pédagogiques et toute personne impliquée dans la conception, la mise en œuvre de formation et/ou l'intervention directe auprès d'apprenants en organismes de formation ou en CFA.

L'effectif est fixé à 15 personnes maximum par session.

5. Lieu et délai d'exécution

L'action se déroulera en Martinique. La période prévisionnelle envisagée se situe entre novembre et décembre 2024.

Un calendrier détaillé des activités proposées sera établi dès l'acte de candidature du soumissionnaire, incluant les dates des séances de sensibilisation, des ateliers, des phases d'apprentissage en ligne, etc...

Ce calendrier d'intervention sera validé par l'acheteur. Il pourra faire l'objet au besoin d'ajustement des dates, de convention expresse entre l'acheteur et le soumissionnaire.

6. Validation de la réalisation de l'action

Le candidat produira à l'AGEFMA à titre de justificatifs au terme de la réalisation de l'action :

- Une attestation individuelle de réalisation pour chaque participant avec information sur le contenu de la formation dispensée et le niveau de compétences acquis
- Copie des supports présentés durant le parcours de formation
- Un bilan pédagogique qualitatif de l'action menée
- Le bilan des évaluations réalisées mesurant l'atteinte des objectifs
- Un état desdites évaluations

7. Organisation de la consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée qui ne prévoit pas de phase de négociation.

Toutefois, dans l'hypothèse de procédure infructueuse, l'acheteur se réserve la possibilité de lancer une procédure avec négociation limitée aux seuls soumissionnaires ayant remis une offre.

Après analyse des compétences, des références et des moyens du candidat, l'acheteur procédera à l'analyse des offres reçues.

Sur la base de critères de choix des offres définis au présent cahier des charges, l'AGEFMA choisira l'offre économique la plus avantageuse.

Réalisation de prestations similaires

L'acheteur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

8. Liste des documents constituant le dossier de consultation

- Le cahier des charges
- Un cadre de réponse à renseigner
- Une annexe financière à compléter

9. Livrables Attendus

- Supports pédagogiques pour les séances de sensibilisation et le parcours en formation
- Rapports d'interventions et des activités menées sur la thématique traitée
- Supports de communication pour promouvoir les dites activités et ses résultats

10. Présentation des candidatures et des offres

Le candidat fournira une offre et des documents rédigés en français.

Déclaration sur l'honneur : Le candidat justifie qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Pouvoir : Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)

NDA : récépissé de Déclaration d'activité de Prestataire de formation délivré par la D(R)EETS

CV - qualifications professionnelles : preuve de la capacité du candidat attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

Références principales des livraisons ou services similaires : un état des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des 2 dernières années indiquant la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Mémoire technique : description détaillée du contenu de la prestation proposée et les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission (contenu, objectifs et méthodologie, calendrier d'intervention, outils, matériels pédagogiques utilisés)

Normes d'accessibilité : adaptations spécifiques pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

11. Critères de sélection

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

a) Valeur technique de l'offre : 50 %

Ce critère est apprécié selon les sous-critères pondérés suivants :

- Adéquation de la réponse aux objectifs fixés ; clarté et cohérence de la proposition (objectifs, contenus) : 30%
Scénario pédagogique des séquences,
Objectifs pour l'apprenant,
Contenus,
Démarche pédagogique
- Outils et supports pédagogiques (pertinence et originalité des méthodes et supports pédagogiques) : 30 %
Techniques (exposé, jeux, études de cas...),
Organisation matérielle : outils, médias,
Format
Adaptations pour répondre aux situations de handicap
- Programme de formation détaillé : 20%
Séquençages, durée, objectifs
Adéquation des outils et des méthodes utilisés
Clarté et pertinence de la méthodologie proposée
- Modalités d'évaluation : 20%
Typologies,
Fréquences,
Suivi post-formation : modalités, durée

b) Prix : 10 %

La méthode choisie est celle dite inversement proportionnelle. Le prix le plus bas proposé emporte la note maximale, les autres prix s'échelonnent en proportion selon le rapport :

$$\text{Note} = (\text{Offre moins-disante}) / (\text{Offre proposée}) \times 10$$

c) Les délais d'exécution : 10 %

La prestation devra être réalisée au plus tard pour le 20 décembre 2024, en tenant compte des précisions formulées dans le présent document.

La note affectée à l'offre s'obtient par la formule suivante :

$$(meilleure\ offre)/(offre\ proposée) \times 10$$

d) Expertise, Expériences et Références : 30 %

Ce critère est apprécié selon les sous-critères pondérés suivants :

- Expériences et références de projets similaires réalisés : 50%
- Expertise démontrée dans le champ couvert par le descriptif de la consultation, de conception et d'animation de séquences pédagogiques (y compris multimodales) : 40%
- Mise en place d'une démarche qualité interne ou obtention de la certification QUALIOP1 : 10%

12. Financement

Chèque à 30 jours. Budget spécifique alloué par la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité -DRDFE

13. Modalités de Soumission

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leur offre avant la date limite du **vendredi 27 septembre 2024**.

Les propositions devront inclure une description détaillée de la méthodologie proposée, des exemples de réalisations antérieures pertinentes, un plan de travail détaillé et un budget associé.

14. Contact

Toute demande d'information complémentaire devra être exprimée par écrit, par voie électronique jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 auprès de l'AGEFMA aux adresses suivantes :

directiongenerale@agefma.fr ; daf@agefma.fr

Le courriel stipulera impérativement en objet : **5CARIF2024_1**

Une fois votre question réceptionnée et étudiée par le service compétent, une réponse sera adressée, à tous prestataires/organismes, sollicités.

15. Conditions de remise des plis

Les offres seront obligatoirement transmises simultanément par voie électronique aux adresses courriel suivantes :

directiongenerale@agefma.fr ; daf@agefma.fr

Le courriel stipulera impérativement en objet : **5CARIF2024_1**

Ces conditions de dépôt des plis s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme et en dehors des jour et heures prévus au présent cahier des charges entraînera l'irrégularité de l'offre.